



Aux : Membres de la Troïka de la COSAC

Cc : Participants à la réunion des présidents de la COSAC, le 11 septembre 2006

Financement futur du Secrétariat de la COSAC, etc.

Chers Collègues,

Veillez trouver ci-jointe une Note de la Présidence sur le financement futur du fonctionnaire permanent du Secrétariat de la COSAC ainsi que sur la révision des Règles de procédures. La Note répond aux Conclusions de la XXXIV COSAC, selon lesquelles « la question du financement du poste appelle un examen ultérieur. La modification des Règles de procédure de la COSAC relatives au Secrétariat devront également être discutées dans une période de deux ans à compter du 15 janvier 2006 ».

Je tiens à souligner le caractère préliminaire du contenu de la Note qui n'a pas encore été discuté par la Troïka. Je suis en outre d'avis que toutes les délégations devront être consultées avant la réunion de la Troïka.

Le poste de fonctionnaire permanent du Secrétariat de la COSAC devra être pourvu au 16 janvier 2008. Afin d'éviter une solution de continuité dans l'activité du Secrétariat, il serait souhaitable qu'une décision sur la question du financement soit prise à la réunion de la COSAC à Helsinki en novembre prochain. S'agissant des Règles de procédure, la Présidence finlandaise ne présente pas pour l'heure de propositions, cependant toutes les contributions de la Troïka et des délégations sont les bienvenues.

Dans le souci de tirer le meilleur parti du temps disponible aux réunions de la Troïka et des présidents, je vous saurai gré de bien vouloir adresser vos commentaires et suggestions concernant la Note par courriel (cosac2006@parliament.fi) avant le 11 septembre.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie, Chers Collègues, d'agréer l'expression de mes salutations les meilleures.

Jari Vilén
Président de la Grande Commission

